



Assemblée générale

Distr. générale
12 juillet 2011
Français
Original : anglais

Soixante-cinquième session

Point 122 s) de l'ordre du jour

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales ou autres : coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de la Conférence islamique

Lettre datée du 8 juillet 2011, adressée au Secrétaire général par la Représentante permanente du Kazakhstan auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte de la Déclaration d'Astana intitulée « Paix, coopération et développement », que le Conseil des ministres des affaires étrangères de l'Organisation de coopération islamique a adoptée à sa trente-huitième session tenue à Astana du 28 au 30 juin 2011 (voir annexe).

Je vous serais obligée de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale, au titre du point 122 s) de l'ordre du jour.

La Représentante permanente
(*Signé*) Byrganym **Aitimova**



Annexe à la lettre datée du 8 juillet 2011 adressée au Secrétaire général par la Représentante permanente du Kazakhstan auprès de l'Organisation des Nations Unies

Organisation de coopération islamique

**Déclaration d'Astana
Paix, coopération et développement**

Adoptée par le Conseil des ministres des affaires étrangères de l'Organisation de coopération islamique à sa trente-huitième session tenue à Astana, du 28 au 30 juin 2011

Nous, ministres des affaires étrangères et chefs de délégation des États membres de l'Organisation de coopération islamique (OCI) participant à la trente-huitième session du Conseil des ministres des affaires étrangères, tenue à Astana à un moment où interviennent des changements dynamiques qui présentent des difficultés mais ouvrent aussi des perspectives pour la communauté islamique (la Oumma) et l'humanité tout entière, et conscients de l'importance de la présente réunion du Conseil, faisons la déclaration suivante :

1. Nous réaffirmons notre attachement aux grands principes de notre foi, qui consacrent les valeurs de paix, de compassion, de tolérance, d'égalité, de justice et de dignité humaine pour la Oumma et l'humanité tout entière, et nous sommes résolus à promouvoir la paix, la coopération et le développement partout dans le monde.

2. Nous sommes décidés à imprimer un nouvel élan à l'OCI et à renforcer son rôle en tant que moyen de promouvoir la coopération entre nos pays, de concrétiser la nouvelle vision du monde musulman et de réaliser ses nouveaux objectifs, qui passent par la réforme, la bonne gouvernance et le respect des droits de l'homme, de manière à répondre aux espoirs et aux aspirations de la Oumma au XXI^e siècle. C'est dans ce contexte que nous nous félicitons chaleureusement de la transformation de notre organisation en une entité plus cohésive et plus efficace sous son nouveau nom d'Organisation de coopération islamique, avec un nouveau logo.

3. Nous soulignons qu'il importe que le Programme d'action décennal de l'OCI soit mené à bien, tant au profit de la Oumma que pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Nous rappelons les recommandations faites à la réunion consacrée à l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action décennal et de la Vision 1441 H de l'OCI pour la science et la technologie, tenue à Doubaï du 4 au 6 décembre 2010, et soulignons qu'il faut améliorer davantage le mécanisme d'action concernant cette mise en œuvre.

4. Nous sommes conscients des nouveaux problèmes que posent à notre communauté les événements extrêmement importants qui interviennent en ce moment au Moyen-Orient et en Afrique du Nord. Nous demandons instamment à toutes les parties concernées d'engager un dialogue constructif et d'œuvrer à un règlement pacifique, en assurant la protection des civils. Dans l'esprit de la charte de l'OCI, nous nous emploierons, notamment par l'intermédiaire de celle-ci, à

transformer ces problèmes en une possibilité d'améliorer les conditions de vie de nos peuples en assurant la promotion de la paix, de la coopération, de la primauté du droit, des droits de l'homme, des libertés fondamentales, de la bonne gouvernance, de la démocratie et de la responsabilisation.

5. Nous réaffirmons qu'il faut que la question palestinienne soit rapidement réglée et exprimons notre appui sans réserve à l'Initiative de paix arabe qui vise à assurer un règlement durable, global et juste du conflit arabo-israélien. Nous saluons l'important effort de renforcement des institutions réalisé par l'Autorité nationale palestinienne et demandons à la communauté internationale de constater les progrès accomplis et de reconnaître l'État indépendant et souverain de Palestine, sur la base des frontières du 4 juin 1967.

6. Nous condamnons énergiquement la construction et l'expansion par Israël de colonies de peuplement, qui constituent une violation flagrante du droit international et un obstacle à la reprise des négociations devant conduire à la fin de l'occupation israélienne du territoire palestinien occupé depuis 1967. Nous demandons que soient appliquées toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité relatives au conflit arabo-israélien, en particulier les résolutions 242 (1967), 338 (1973), 425 (1978), 1515 (2003) et 1860 (2009) du Conseil de sécurité. Nous condamnons également les politiques et mesures illégales israéliennes qui visent à modifier le caractère arabe et islamique de Jérusalem-Est occupé en changeant sa composition démographique et en l'isolant de son environnement palestinien. Nous réaffirmons notre appui aux efforts que déploient à cet égard S. M. le Roi Mohamed VI, Président du Comité d'Al Qods, et S. M. le Roi Abdullah II Ibn Al-Hussein de Jordanie.

7. Nous condamnons le maintien de l'occupation par Israël du Golan syrien et de certains territoires libanais, et réaffirmons notre soutien à ces deux pays pour le recouvrement de tous leurs territoires occupés par Israël.

8. Nous soulignons l'importance de la sécurité, de la souveraineté, de l'indépendance, de l'intégrité territoriale et des droits de tous les pays membres de l'OCI, et du règlement pacifique des conflits conformément aux principes de la Charte des Nations Unies, de la charte de l'OCI et du droit international. Nous exprimons notre solidarité avec l'Iraq, l'Afghanistan, l'Azerbaïdjan, la Somalie, le Soudan, la Côte d'Ivoire, l'Union des Comores, la Bosnie-Herzégovine, ainsi qu'avec les peuples de l'État chypriote turc, du Kosovo et du Jammu-et-Cachemire dans leur aspiration à une vie paisible, sûre et prospère. Nous appuyons l'action menée en vue de renforcer et de promouvoir le rôle de l'OCI dans la prévention et le règlement des conflits.

9. Nous sommes profondément préoccupés par la situation en Libye et ses conséquences humanitaires, et demandons aux États membres et aux institutions de l'OCI de participer aux efforts en cours pour fournir une aide humanitaire au peuple libyen. Nous prions le Secrétaire général de l'OCI de suivre l'évolution de la situation dans ce pays frère et d'en rendre compte régulièrement et en temps voulu aux États membres. Nous accueillons avec satisfaction toute mesure permettant de parvenir à un règlement pacifique de cette crise.

10. Nous réaffirmons notre attachement commun à un engagement à long terme en Afghanistan afin d'assurer à ce pays la paix, la stabilité et le développement socioéconomique et de l'aider à faire face aux nouveaux problèmes

qui s'y posent. Nous nous félicitons à cet égard des initiatives visant à contribuer à promouvoir la coopération avec l'Afghanistan et saluons les programmes éducatifs, l'assistance technique et les projets de développement des infrastructures. Nous nous engageons à redoubler d'efforts pour prévenir le trafic de drogue et la criminalité et lutter contre ces phénomènes. Nous nous félicitons de l'appui qu'apporte l'Organisation des Nations Unies à la mobilisation et à la coordination de l'action internationale visant à contrer la menace que les drogues illicites font peser sur la région. À cet égard, nous prenons note avec satisfaction des activités du Centre régional d'information et de coordination pour l'Asie centrale (CARICC) mis en place à Almaty dans le cadre de la lutte contre le trafic des stupéfiants, des substances psychotropes et de leurs précurseurs.

11. Nous condamnons énergiquement le terrorisme sous toutes ses formes et manifestations et réaffirmons que le terrorisme ne doit être associé à aucune religion, race, croyance, valeurs, culture ou société. Nous exprimons nos très sincères condoléances et notre appui à toutes les victimes de ces attentats barbares. Nous estimons que le problème du terrorisme ne peut être efficacement réglé uniquement sous l'angle de la sécurité ou par des moyens militaires. La lutte contre le terrorisme doit passer par une éducation appropriée et par la création de meilleures conditions sociales pour les populations appauvries et de possibilités d'emploi pour les jeunes; on pourrait obtenir de meilleurs résultats en éliminant les causes profondes du problème. Nous réaffirmons que nous sommes résolus à renforcer la coopération en matière de lutte contre le terrorisme et à éliminer ce fléau et réitérons la proposition du Serviteur des deux saintes mosquées, le Roi Abdullah Ben Abdelaziz, de créer un centre international pour la lutte contre le terrorisme sous l'égide des Nations Unies. Nous saluons l'initiative de l'Iran d'organiser la Conférence internationale sur la lutte mondiale contre le terrorisme à Téhéran en juin 2011.

12. Il faut redoubler d'efforts pour promouvoir la non-prolifération et le désarmement. Nous insistons sur le fait que des progrès en matière de désarmement et de non-prolifération nucléaires sont essentiels pour renforcer la paix et la sécurité internationales. Nous soulignons l'appui que l'OCI apporte au désarmement nucléaire et à l'élimination des autres armes de destruction massive et réitérons notre appel en faveur de la non-prolifération par des moyens politiques et diplomatiques dans le cadre du droit international, des conventions multilatérales pertinentes et de la Charte des Nations Unies. Nous saluons l'appel lancé à la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010 tendant à convoquer en 2012 une conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toute autre arme de destruction massive. Nous nous félicitons de la poursuite de la mise en œuvre du Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale.

13. Nous félicitons la République du Kazakhstan d'avoir réussi à fermer l'ancien polygone d'essais nucléaires de Semipalatinsk et célébrons le vingtième anniversaire de cet événement marquant. Nous accueillons avec satisfaction la résolution de l'ONU relative à l'initiative du Kazakhstan tendant à déclarer le 29 août Journée internationale contre les essais nucléaires.

14. Nous saluons l'action que mènent les États membres et le Secrétaire général de l'OCI en appui aux causes des communautés musulmanes dans des États

non membres de l'OCI, et les prions instamment de poursuivre cette action qui est conforme aux dispositions des résolutions pertinentes des conférences au sommet et de la Conférence des ministres des affaires étrangères de l'OCI, dans le cadre du principe établi du respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des États dans lesquels vivent ces communautés, conformément au droit international et aux accords internationaux.

15. Nous réaffirmons qu'il importe de redoubler d'efforts pour promouvoir le dialogue interreligieux, interethnique et interculturel à l'intérieur des États et entre les États afin de protéger les droits de chaque personne, de prévenir les conflits, de promouvoir l'harmonie sociale, de préserver l'identité et de célébrer la diversité. Nous nous félicitons de l'initiative que le Président du Kazakhstan, M. Nursultan Nazarbyev, a prise de convoquer régulièrement le Congrès des dirigeants de religions mondiales et traditionnelles et appuyons d'autres initiatives et instances importantes des pays islamiques qui offrent une plate-forme efficace de dialogue pour promouvoir la paix et l'harmonie entre les religions, notamment le Centre du Roi Abdullah pour le dialogue entre les cultures et les civilisations et l'Alliance des civilisations coparrainée par la Turquie. Nous prenons note de l'exemple donné par le Kazakhstan en matière de renforcement du dialogue entre les gouvernements et les citoyens des pays des parties du monde désignées sous les appellations de monde musulman et monde occidental.

16. Nous lançons un appel à la tolérance et condamnons l'islamophobie et la discrimination dont sont victimes les musulmans. Nous nous félicitons des initiatives que continue de prendre le Secrétaire général de l'OCI pour endiguer l'islamophobie dans diverses instances internationales. Nous demandons à la communauté internationale de prendre des mesures efficaces pour lutter contre la diffamation des religions et les stéréotypes négatifs fondés sur la religion, la conviction ou l'appartenance ethnique.

17. Nous apprécions l'importance croissante de la région de l'Asie centrale pour la Oumma, comme en témoigne le fait que la République du Kazakhstan est le deuxième État d'Asie centrale, après la République du Tadjikistan, à présider le Conseil des ministres des affaires étrangères de l'OCI. Nous appuyons l'action menée en vue de promouvoir la coopération régionale en Asie centrale et applaudissons aux divers programmes visant à associer les groupes régionaux aux activités socioéconomiques en cours, y compris à l'adoption du Plan d'action pour la coopération avec l'Asie centrale.

18. Nous savons que le développement socioéconomique joue un rôle essentiel pour la stabilité de nos sociétés. Par conséquent, nous prenons acte avec satisfaction du document final du septième Forum économique islamique mondial, tenu à Astana du 7 au 9 juin 2011. Nous nous engageons à renforcer le développement, à réduire la vulnérabilité et à libérer le potentiel de nos peuples et de nos économies. Nous confirmons notre détermination à développer le commerce et l'aide entre pays musulmans, et à promouvoir l'éducation et l'innovation afin de moderniser nos sociétés, de faire face aux changements démographiques et d'ouvrir de nouvelles perspectives, en particulier pour les jeunes et les femmes. Nous sommes conscients des énormes possibilités de coopération économique que présentent les abondantes ressources humaines et naturelles du monde musulman. Nous lançons à cet égard un appel en faveur du renforcement de la coopération multilatérale au sein de l'OCI dans les domaines économique, scientifique, technique et environnemental, et de la

création d'un fonds de développement des petites et moyennes entreprises sous les auspices de la Banque islamique de développement.

19. Nous soulignons que pour assurer le développement et la prospérité de nos sociétés, il importe de fournir aux populations des soins de santé appropriés. Nous accueillons avec satisfaction les mesures prises en vue d'adopter, à l'intention des États membres de l'OCI, un plan d'action stratégique dans le domaine de la santé jusqu'à l'horizon 2020, à la troisième Conférence des ministres de la santé de l'OCI qui se tiendra en République du Kazakhstan d'ici à la fin de l'année.

20. Nous sommes préoccupés par le fait qu'un accès insuffisant à la nourriture et à l'eau peut affecter le bien-être de nos peuples et la stabilité de nos États. Nous lançons un appel en faveur du renforcement de la coopération dans le domaine de la sécurité alimentaire entre les États membres de l'OCI et entre celle-ci et les partenaires intéressés. Nous nous félicitons par conséquent de la création d'un mécanisme approprié de sécurité alimentaire. Nous chérissons l'eau en tant que don de Dieu, qui donne et entretient la vie. Nous demandons donc que la coopération soit renforcée en matière de promotion de la gestion de l'eau, notamment par la réalisation de la vision de l'OCI sur la question de l'eau.

21. Nous sommes conscients du rôle du secteur privé dans le renforcement des capacités, l'intensification des investissements et la promotion de la croissance globale des économies des États membres de l'OCI. À cette fin, nous demandons que les établissements du secteur privé des États membres de l'OCI soient davantage soutenus dans leurs activités et soient notamment encouragés à participer aux activités de promotion du commerce et de coentreprise.

22. Nous réaffirmons qu'il importe de préserver et de restaurer notre héritage culturel et de mutualiser les pratiques exemplaires en matière d'enseignement et d'apprentissage des langues, de l'histoire et de la culture des pays islamiques. Nous nous félicitons que l'Organisation islamique pour l'éducation, les sciences et la culture ait désigné Almaty capitale de la culture islamique en Asie pour 2015.

23. Nous appuyons la mobilisation de ressources additionnelles et invitons les États membres de l'OCI à relever le niveau de leurs contributions. Nous demandons à cet égard à tous les partenaires nationaux et internationaux de développement de collaborer avec l'OCI dans ses efforts pour élargir la coopération Sud-Sud.

24. Nous demandons que soit élargie la coopération interinstitutionnelle entre l'OCI, l'Organisation des Nations Unies, l'Union africaine, la Ligue des États arabes, l'Union européenne, la Conférence pour l'interaction et les mesures de confiance en Asie, l'Organisation de Shanghai pour la coopération, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, le Conseil de coopération du Golfe, le Conseil de coopération des États de langue turcique et d'autres organisations.

25. Nous exprimons notre profonde gratitude au Secrétaire général, M. Ekmeleddin Ihsanoglu, pour l'action qu'il mène en vue de promouvoir la cause du monde musulman, diffuser nos valeurs et rehausser le rôle de l'OCI en tant qu'acteur important de la scène internationale. Nous appuyons les mesures prises pour renforcer la capacité opérationnelle de l'OCI et accroître la coopération avec d'autres partenaires, grâce notamment à l'élargissement du réseau de bureaux de liaison de l'Organisation.

26. Nous exprimons notre profonde gratitude au Président de la République du Kazakhstan, M. Nursultan Nazarbayev, ainsi qu'au peuple et au Gouvernement de la République du Kazakhstan, pour la générosité et l'hospitalité dont ils ont fait preuve et qui ont conduit au succès de la trente-huitième session du Conseil des Ministres des affaires étrangères.

Faite à Astana, le 30 juin 2011
